



VILLE DE
PARIS

Direction des Solidarités

Centre d'action sociale de la Ville de Paris

Sous-Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion

FICHE DE POSTE EDUCATEUR SPECIALISE / EDUCATRICE SPECIALISEE AU SEIN DU CENTRE D'HEBERGEMENT PAULINE ROLAND

Cadre statutaire (Assistant socio-éducatif)

Spécialité Educateur spécialisé

N°PILEFF C000002769

I. DESCRIPTION DE LA SOUS-DIRECTION ET DES STRUCTURES DU POLE JOSEPHINE BAKER

Présentation de l'organisation de la Direction des Solidarités :

Créée le 1^{er} avril 2022 dans le cadre de la réforme du Paris de l'action sociale, la **Direction des Solidarités (DSOL)** est issue du rapprochement de la Direction de l'Aide Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP). Au sein de la DSOL, la **Sous-Direction de l'insertion et de la Lutte contre l'Exclusion (SDILE)**, issue de la fusion entre la Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité (SDIS) de la DASES et de la Sous-Direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion (SDSLE) du CASVP, pilote les politiques publiques, les partenariats avec les opérateurs et la gestion des services et établissements municipaux en direction des personnes les plus vulnérables. Elle accompagne ainsi les parisiens en situation d'exclusion depuis la rue jusqu'à l'insertion et ce, dans une attention renforcée aux logiques de parcours.

La SDILE est organisée en 2 pôles : le **Pôle Insertion et Lutte contre l'Exclusion**, composé du Service de lutte contre l'Exclusion et du Service de l'Insertion Sociale et Professionnelle, et le **Pôle Insertion par l'Hébergement et le Logement**, composé du Service de l'Insertion par le Logement et du Service des Etablissements d'Hébergement.

L'offre du **Service des Etablissements d'Hébergement** et ses services associés (crèche, restauration solidaire) représente environ 350 ETP pour un budget de près de 25 M€. Elle est organisée en 2 pôles, selon une logique territoriale et de type de publics :

- le **pôle Rosa Luxemburg**, implanté dans le 13^{ème} arrondissement et plus généralement dans le sud de Paris, accueille des personnes isolées ou en couple sans enfant ;
- le **pôle Joséphine Baker**, implanté dans le nord-est de Paris, accueille des familles, des femmes isolées et de jeunes adultes.

Présentation du pôle Joséphine Baker :

Pôle Joséphine Baker (676 places)				
Centre d'hébergement CRIMEE 166, rue de Crimée 75019 PARIS	Centre d'hébergement PAULINE ROLAND 35/37 rue Fessart 75019 PARIS	Centre d'hébergement CHARONNE 43, bld de Charonne, 75011 Paris	Centre d'hébergement STENDHAL 5, quater rue Stendhal 75 020 Paris	Centre d'hébergement d'urgence AGNODICE 18-22, rue Poliveau 75005 Paris
135 places dont 63 en diffus (familles monoparentales-couples avec enfants) + 1 crèche	207 places (179 places femmes seules avec enfants et 28 places femmes isolées)	120 places (familles monoparentales)	90 places dont 20 en diffus (jeunes majeurs de 18 à 27 ans, hommes, femmes et couples)	119 places (familles mono ou biparentales dont la femme est enceinte ou sortante de maternité)

Le pôle Joséphine Baker propose :

- **un accompagnement individualisé**, de proximité et renforcé ;
- **des modalités d'accueil privatives** (chambre individuelle, studio ou appartements partagés) ;
- **un accompagnement pluridisciplinaire** autour du projet de vie, de la santé, de la parentalité, de l'insertion sociale et professionnelle, et de la culture ;
- **des animations et ateliers collectifs** pour favoriser le vivre-ensemble et valoriser la participation des résidents.

II. DESCRIPTION DU CENTRE D'HEBERGEMENT PAULINE ROLAND

Localisation du poste :

Rattaché au Pôle Joséphine Baker, dépendant du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), le **CHRS Pauline Roland se situe 35, rue Fessart dans le 19^{ème} arrondissement.**

Présentation du CHRS Pauline Roland:

D'une capacité totale de 207 places, le CHRS Pauline ROLAND accueille :

- **179 résidentes avec leurs enfants hébergées en chambre individuelle** dans son bâtiment principal. 4 chambres permettent l'accueil de familles dont l'un des membres est porteur d'un handicap.
- **28 femmes seules hébergées en studette** dans une annexe située à environ 300 mètres de la résidence principale.

Le CHRS Pauline ROLAND assure un **accueil inconditionnel aux femmes isolées et aux familles (femme avec enfants) orientées par le SIAO**. L'équipe pluridisciplinaire de ce CHRS propose un accompagnement global et individualisé visant à favoriser l'inclusion sociale des résidentes, ainsi que leur sortie du dispositif (accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, soins, culture, logement, etc.). Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de répondre au mieux à la diversité des problématiques rencontrées par les personnes accueillies au sein des centres.

III. CADRE DE TRAVAIL DU POSTE

Définition Métier :

L'éducateur spécialisé / l'éducatrice spécialisée conduit des actions éducatives auprès de publics présentant des déficiences physiques, psychiques et mentales, des troubles envahissants du développement ou ayant des difficultés d'insertion.

Contexte hiérarchique et responsabilités :

L'éducateur spécialisé / l'éducatrice spécialisée est placé-e **sous l'autorité directe du cadre socio-éducatif (N+1) et de l'équipe de direction du pôle (N+2).**

L'éducateur spécialisé / l'éducatrice spécialisée **travaille en partenariat, en interne, avec le service social, la psychologue et l'infirmière du centre, le service accueil/hébergement** et, en externe, avec les différents partenaires locaux. Il/elle assure la **prise en charge éducative au quotidien de chaque famille en coréférence avec le service social.**

Les missions de l'équipe éducative s'inscrivent dans la continuité des missions générales de l'institution. L'équipe éducative s'appuie sur le quotidien pour favoriser l'autonomie des résidentes, propose un soutien à la parentalité et incite à nouer ou renouer des liens sociaux.

Temps de travail :

L'éducateur spécialisé / l'éducatrice spécialisée organise son temps de travail autour d'un **cycle de quatre semaines de travail.** Il/elle **travaille un week-end sur quatre.** Chaque journée est d'une amplitude de temps de travail de 7h36 (y compris temps de pause).

Les personnels socio-éducatifs sont astreints à pratiquer des horaires mobiles par roulement sur les plages horaires. **Il existe deux plages horaires assurant une continuité de service de l'équipe éducative de 9h30 à 21h06.** Une permanence est impérativement assurée pour les jours fériés et les manifestations festives.

Horaires de prise et de fin de service par roulement sur planning :

- 9h30 à 17h06
- 13h30 à 21h06

L'éducateur spécialisé / l'éducatrice spécialisée bénéficie de **25 CA et de 24 RTT par an.**

IV. ARCHITECTURE DU POSTE

MISSIONS OU FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE	Les activités principales s'articulent autour des 4 fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none">→ PREVENTION→ EDUCATION→ SOUTIEN INDIVIDUEL ET COLLECTIF→ ANIMATION
---	---

<p>MISSION 1 : Suivi individualisé éducatif des familles (référence éducative)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement social global en binôme avec le/la référent-e social-e → Accompagnement individuel et soutien éducatif d'environ 15 familles (entretiens réguliers dans les bureaux et/ou espaces de vie des résidentes) → Rédaction des écrits en rapport avec l'accompagnement (projet d'accompagnement individualisé, rapport social, information préoccupante...) et renseignement du logiciel métier (SI LogeR) → Accompagnement de la résidente à l'appropriation du lieu de vie → Accompagnement extérieur pour réaliser des démarches diverses
<p>MISSION 2 : Animation, médiation et régulation de la vie collective</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion et médiation de la vie en collectivité : repas, activités, réunions, sécurité... → Sensibilisation des résidentes sur le respect du règlement de fonctionnement et des règles de vie collective → Proposition et contribution à l'organisation et au déroulement de diverses activités et sorties, organisation des temps de loisirs et de vacances → Animation d'ateliers en lien avec les besoins et demandes du public accueilli (aide aux devoirs, alimentation-cuisine, santé, logement, loisirs,...) → Développement du partenariat externe : travail en lien avec les différentes institutions du secteur (service social scolaire, ASE, PMI...) → Soutien de la participation des résidentes, en lien avec les Représentants du CVS et les animateurs/trices → Développement des systèmes d'échange et de solidarité, de lien social au sein et en dehors de la structure.
<p>MISSION 3 : Intervention au sein de la vie de l'établissement et du Pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Participation aux différentes réunions du service socio-éducatif, aux réunions de synthèses et aux réunions institutionnelles organisées au sein de l'établissement. → Participation aux instances institutionnelles et aux réflexions du Pôle Joséphine Baker. → En cas de personnel absent et sur des temps limités, participation à la continuité de service de l'accueil (remplacements ponctuels).

<p>RESSOURCES NECESSAIRES : les savoirs, « savoir-faire » et les comportements professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire → Capacité d'observation, d'écoute et d'analyse → Aptitude à recueillir et analyser les informations nécessaires à l'évaluation de la personne suivie → Elaboration et évaluation du projet de l'action éducative → Organisation et animation des temps éducatifs → Connaissance de l'outil informatique
--	--

CONTACTS

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à envoyer leur curriculum vitae et lettre de motivation directement à :

M. Samir BOUKHALFI, Conseiller socio-éducatif

01 42 03 26 28 / samir.boukhalfi@paris.fr

Mme Juliette BOUREAU, Directrice du CHRS Pauline Roland

01 42 03 26 28 / juliette.boureau@paris.fr